[illegible] fonds aux grévistes qui ont les plus [illegible] charges de famille.

Les syndicats font circuler des listes de souscription avec lesquelles ils recueillent beaucoup d'argent.

La journée a été très calme.

Les patrons ont été très polis par l'autorité pour le maintien de l'ordre et empêcher les entraves à la liberté du travail.

Bagarre dans une réunion ouvrière

Paris, 27 mai. — Le syndicat des ouvriers peintres avait organisé, hier soir, à la salle du Commerce, rue du Faubourg-du-Temple, 94, un meeting, afin de réclamer la suppression du « soin ».

Le « soin » est un emplacement situé rue de Rivoli, où se réunissent en plein air les peintres en bâtiment en quête de travail et où, par conséquent, les patrons envoient chercher les ouvriers dont ils ont besoin. Le syndicat demande la suppression de cette place de grève, afin d'obliger les entrepreneurs à s'approvisionner d'ouvriers au syndicat, ce qui aurait pour résultat immédiat d'embaucher dans de notables proportions le nombre des sans-travail.

Environ 500 personnes assistaient à cette réunion dans laquelle plusieurs orateurs socialistes étaient annoncés comme devant prendre la parole.

L'assistance se montra relativement calme, tandis que les premiers orateurs, tous membres de la corporation, occupèrent la tribune. Mais les protestations se firent entendre au moment où M. Faberot, l'ex-député allemaniste du 12e arrondissement, commença l'exposé de ses théories révolutionnaires.

Deux ouvriers peintres, Eugène et Joseph Coral, prirent violemment à partie l'orateur; puis, sans tenir compte des avertissements du président, ils invectivèrent M. Faberot et l'assemblée toute entière.

Des protestations s'élevèrent de toutes parts. Les assistants voulurent expulser les perturbateurs. Mais ceux-ci résistèrent. Armés de fortes cannes et de couteaux, les frères Coral se mirent à frapper à tort et à travers. Une bagarre générale se produisit. Les tables et les chaises servirent de projectiles. Le patron de l'établissement alla quérir des agents.

L'irruption des gardiens de la paix dans la salle calma les combattants et l'on put s'occuper des blessés. Eugène Coral avait reçu sur la tête de terribles coups de bâton et portait au sommet du crâne une blessure d'où le sang s'échappait abondamment.

Un autre ouvrier peintre, Joseph Macé, avait été assez grièvement contusionné à la tête et enfin le secrétaire du syndicat, Jean Testot, était couvert de blessures.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine, Eugène Coral a été transporté à l'hôpital; les autres blessés ont pu regagner leur domicile.

Quant à Joseph Coral, il a été arrêté sur-le-champ et conduit chez M. Bottolier-Laisnier, commissaire de police, qui a ouvert une enquête afin d'établir les responsabilités encourues dans cette affaire par lui et par son frère.

Cette bagarre n'a interrompu que provisoirement le cours de la réunion, qui s'est poursuivie ensuite sans nouveaux incidents.

Deux sociétés rivales

Paris, 27 mai. — Une grosse querelle s'est élevée entre la société des auteurs et compositeurs dramatiques et la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

La société des auteurs dramatiques revendique le droit exclusif de percevoir les droits d'auteur sur les représentations d'œuvres lyriques ou dramatiques, en un mot d'œuvres de théâtre avec ou sans musique.

Elle ne laisse à sa rivale que la perception des droits sur l'audition et l'exécution publiques des chansons, romances ou morceaux symphoniques [illegible] avec la société des auteurs et éditeurs de musique en 1884, confirmée en 1890.

La Société des auteurs et éditeurs de musique conteste cette interprétation. Elle revendique le droit de perception dans les œuvres représentées partout ailleurs que dans les théâtres, quel qu'en soit le caractère.

L'affaire s'est engagée hier devant la 1re chambre du tribunal civil de la Seine. M. Poinsard plaide pour la Société des auteurs dramatiques et M. Doumerc pour la Société des éditeurs de musique.

Nous ferons connaître la décision du tribunal.

Attaque d'une caravane française

Paris, 27 mai. — On nous mande de la côte de Somalie :

Une agitation assez grave s'est manifestée dans l'intérieur. Depuis quelque temps, les Somalis et les Dankalis étaient en état de guerre. Une caravane française, conduite par M. Le Baron, qui avait avec lui deux françaises, se rendant à Addis-Ababa, capitale de l'Ethiopie, a été attaquée à hauteur de Djeldessa, en chef de Harrar, dans les territoires neutres qui séparent les Dankalis des Somalis.

D'après les dernières nouvelles, 53 Somalis et 14 Dankalis ont été tués. M. Le Baron et les deux françaises qu'il accompagnait sont sortis saines et saufs de cet engagement, sauvant aussi la plus grande partie de la caravane.

Un pareil incident ne s'était pas produit depuis plus de quinze ans.

LES ESCROCS ESPAGNOLS

Paris, 27 mai. — L'escroquerie dite « au trésor caché » est tellement classique et nous en avons parlé si fréquemment à cette place qu'une nouvelle explication nous semble inutile. Elle est pratiquée habituellement par des Espagnols ou des gens qui se disent tels, ce qui est à peu près la même chose.

Tout récemment, des tentatives étaient faites auprès de commerçants parisiens, qui s'empressaient de prévenir le service de sûreté.

M. Cochefert avisait télégraphiquement les autorités de Barcelone et lundi matin, la police de cette ville pinçait dans une maison de la calle Guardia, toute une bande d'individus qui pratiquaient depuis plusieurs années cette originale escroquerie.

On a trouvé, disent les dépêches parvenues à la Préfecture de police, un grand nombre de circulaires anonymes, prêtes à être envoyées tant à Paris que dans diverses villes de province.

Deux des principaux membres de la bande, soit des Français ayant quitté à Paris plusieurs condamnations pour abus de confiance et chantage.

L'association qui compte une dizaine de membres possédait des correspondants en France, en Belgique et en Italie.

Les mandats d'arrêt ont été lancés dans ces villes par la police centrale pour y obtenir l'arrestation et ensuite l'extradition des complices qui préparaient les coups pour la bande.

Il est probable qu'à la suite de cette rafle on y découvrira plusieurs, dont quelques temps et [illegible] mois, ont prisonnier carliste qui a caché aux environs de Paris une cassette remplie d'or du banquier Mac-Donald, qui, avant de prendre la fuite, a enfoui ses millions dans les bois de Meudon ou dans la forêt de Rambouillet.

Un assassinat au Havre

Le Havre, 27 mai. — Ce matin, à cinq heures, [illegible] Eugène Cornet, demeurant rue Dauphine, 18, [illegible] Eugène Cornet, 18 ans, employé de commerce, demeurant rue Dauphine, une fille, Esther [illegible]. Le victime était le [illegible] de la [illegible] Dauphine. [illegible] Le meurtrier a pu [illegible] [illegible] [illegible]